

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD13

présenté par

Mme D'Intorni, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cordier, M. Cinieri,
M. Bazin, M. Hetzel et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« militaires »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la libre navigation d'aéronefs d'État et militaires en les exemptant de toutes contraintes relatives à cette proposition de loi.